

République Islamique de Mauritanie

Ministère de l'Economie et du Développement Durable



Note Annuelle Sectorielle sur la Mise en Œuvre du Second Plan d'Action de la SCAPP NASMO 2021-2022

Chantier n°8 : Droits humains, justice et
contrôle citoyen de l'action publique

Version finale, 20 septembre 2023

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| Abréviations, acronymes et sigles | 4 |
| RESUME ANALYTIQUE | 6 |
| I. INTRODUCTION | 10 |
| II. PRINCIPALES REALISATIONS AU NIVEAU DU CHANTIER EN 2021-2022..... | 12 |
| II.1 Intervention : Consécration des Droits Humains | 12 |
| II.1.1 Objectif de l'intervention | 12 |
| II.1.2 Principales réalisations en 2021-2022..... | 12 |
| II.2 Intervention : Renforcement de la Justice | 14 |
| II.2.1 Objectif de l'intervention | 14 |
| II.2.2 Principales réalisations en 2021-2022..... | 15 |
| II.3 Intervention : Contrôle citoyen de l'action publique et développement des OSC et des médias..... | 17 |
| II.3.1 Objectifs de l'intervention..... | 17 |
| II.3.2 Principales réalisations en 2021-2022..... | 17 |
| III. NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU CHANTIER | 19 |
| IV. FINANCEMENT DU CHANTIER | 20 |
| V. PERSPECTIVES DU CHANTIER | 22 |
| V.1 Consécration de l'Etat de droit..... | 22 |
| V.2 Renforcement de la justice..... | 23 |
| V.3 Contrôle citoyen de l'action publique et développement des OSC et des média | 24 |
| VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS | 26 |
| VI.1 Enseignements tirés de la mise en œuvre sectorielle de la SCAPP en 2021-2022..... | 26 |
| VI.2 Recommandations..... | 26 |
| VII. ANNEXES..... | 28 |
| VII.1 Liste des membres du CDS | 28 |
| VII.2 Liste des documents consultés..... | 29 |
| VII.3 Liste des personnes rencontrées..... | 30 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Evolution des indicateurs du Chantier « Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique » | 19 |
| Tableau 2 : Financement de l'intervention "Consécration des droits humains" selon la source en 2021-2022 (en M MRU) | 20 |

| | |
|--|----|
| Tableau 3 : Financement de l'intervention "Renforcement de la justice" selon la source en 2021-2022 (en M MRU) | 20 |
| Tableau 4 : Financement de l'intervention "Contrôle citoyen de l'action publique et développement des OSC et des médias" selon la source en 2021-2022 (en M MRU) | 21 |
| Tableau 5 : Répartition du financement du chantier « Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique » selon la source en 2021-2022 (en M MRU) | 21 |
| Tableau 6 : Répartition de l'investissement public du chantier « Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique » entre les interventions selon la source de financement et l'état de mobilisation (en M MRU) | 22 |

ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

| | |
|------------------|--|
| AMI | Agence mauritanienne d'information |
| ANSADE | Agence nationale des statistiques et d'analyse démographique et économique |
| APIM | Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| BCM | Banque Centrale de Mauritanie |
| CADHP | Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples |
| CDH | Conseil des droits de l'homme |
| CDHA | Commission des Droits de l'Homme Arabe |
| CDHAHRSC | Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile |
| CDMT | Cadrage de Dépense à Moyen Terme |
| CDS | Comités de développement sectoriel |
| CNDH | Commission nationale des droits de l'homme |
| CSA | Commissariat à la Sécurité Alimentaire |
| DGFIPCE | Direction générale des Financements, des Investissements Publics et de la Coopération. Economique |
| DAPAP | Direction des affaires pénales et de l'administration pénitentiaire |
| DMR | Département ministériel responsable du projet |
| EPCV | Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages |
| EPU | Examen périodique universel |
| FEDDAM | Plateforme numérique pour l'enregistrement des organisations de la société civile |
| FMI | Fonds Monétaire International |
| GIZ | Agence Allemande de Coopération Internationale pour le Développement (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit) |
| HAPA | Haute Autorité de la presse et de l'audiovisuel |
| INLCTPTM | Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic des Migrants |
| LF | Loi de Finances |
| LOLF | Loi Organique relative aux Lois de Finances |
| M | Million |
| MAECME | Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur |
| MASEF | Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille |
| MCJSRP | Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement |
| MEDD | Ministère de l'Economie et du Développement Durable |
| MF | Ministère des Finances |
| MJ | Ministère de la Justice |
| MRU | Nouvelle Ouguiya (Unité monétaire) |
| OCB | Organisation Communautaire de Base |
| ODD | Objectifs de développement Durable |
| OIM | Organisation Internationale pour les Migrations |
| OMLCC | Observatoire Mauritanien de Lutte contre la Corruption |
| ONDF | Observatoire National des Droits des Femmes et des Filles |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| OSC | Organisations de la Société Civile |
| PANLCTP | Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes |
| PARJ | Programme d'Appui à la Réforme de la Justice |
| PASJM | Projet d'Appui au Secteur de la Justice en Mauritanie |
| PA2 SCAPP | Second Plan d'action de la SCAPP |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PIP | Programme d'investissement public |

| | |
|----------------|--|
| PNPDI | Programme national des Pôles de Développement intégré |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| ProPEP | Programme Prioritaire Elargi du Président |
| PTF | Partenaires Techniques et Financiers |
| RM | Radio Mauritanie |
| SCAPP | Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée |
| SNAJ | Stratégie nationale d'accès à la justice |
| SNPSC | Stratégie nationale de Promotion de la Société civile |
| SNPPDH | Stratégie nationale de promotion et de protection des droits humains |
| SNRAH | Stratégie Nationale de la Résilience et de l'Action humanitaire |
| TAAZOUR | Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion |
| TIC | Technologies de l'Information et de la Communication |
| TDM | Télédiffusion de Mauritanie |
| TVM | Télévision de Mauritanie |
| UE | Union Européenne |

RESUME ANALYTIQUE

La présente Note annuelle sectorielle sur la mise en œuvre (NASMO) est relative au bilan du chantier 8 « Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique » qui constitue l'un des trois chantiers du levier stratégique 3 « Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions » de la Stratégie de Croissance accélérée et de Prospérité partagée (SCAPP). Ce levier vise i) la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie, ii) la cohésion sociale et l'équité, la sécurité, et le respect des droits humains, et (iii) l'efficacité de la gestion économique et financière et la capture du dividende démographique.

Le chantier 8 poursuit un objectif principal qui consiste en la consolidation de l'Etat de droit, la promotion des droits humains, le renforcement de la justice et l'amélioration du contrôle citoyen de l'action publique.

Le bilan établi dans cette NASMO porte sur les deux premières années du Second plan d'action de la SCAPP (PA2 SCAPP 2021-2025) dans la perspective de l'établissement du premier Rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) de ce plan d'action. Au-delà des actions prévues dans le PA2 SCAPP 2021-2025, la Note tient compte, naturellement, des mesures définies dans le cadre du programme électoral du Président de la République, « Taahoudaty » et qui ont été, le plus souvent, intégrées au PA2 SCAPP 2021-2022.

Principales réalisations

Au titre de la consécration des droits humains, les activités prévues en 2021-2022 ont été, pour la plupart, entièrement exécutées ou lancées et ont permis notamment :

- L'élaboration (i) du Plan d'action national de mise en œuvre des recommandations du 3^{ème} cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU), (ii) d'une Stratégie nationale de promotion et de protection des droits humains (SNPPDH) assortie d'un plan d'actions pour son opérationnalisation, et (iii) de la Stratégie nationale de la Résilience et de l'Action humanitaire (SNRAH) et sa validation technique ;
- l'intensification de la mise en œuvre du plan d'action national de lutte contre la traite des personnes (PNLCTP) ;
- L'installation de l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic des Migrants (INLCTPTM) et la multiplication des actions de sensibilisation et de formation sur les lois incriminant la traite des personnes, l'esclavage, la discrimination et la torture ;
- Le renforcement de l'indépendance et de l'ancrage institutionnel de l'Observatoire National des Droits des Femmes et des Filles (ONDFFF) ;
- Le renforcement de la cohésion sociale à travers la mise en œuvre du Programme national des Pôles de développement intégrés (PNPDI) ; et
- La consolidation de l'interaction avec les mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'homme et le renforcement de la présence de la Mauritanie dans les instances internationales de droits de l'homme.

Dans le domaine du renforcement de la justice, les principales réalisations en 2021-2022 ont consisté notamment en :

- La poursuite des efforts d'actualisation et de modernisation du cadre législatif, à travers (i) la promulgation de certaines lois relatives à la protection des droits de l'homme, à la lutte contre la criminalité et aux statuts des auxiliaires de justice et le parachèvement ou quasi-parachèvement des processus de préparation de la révision de plusieurs autres portant sur les mêmes thématiques, (ii) le renforcement des capacités de modernisation de la légalisation, et (iii) la mise en place d'une plate-forme numérique des textes législatifs et réglementaires reliée au site du Journal officiel et l'introduction de l'usage des nouvelles technologies dans l'administration judiciaire ;
- L'intensification des activités de formation en vue du renforcement des capacités des différents acteurs du système judiciaire (magistrats, avocats, greffiers, mouçlih, ...) :
- La promotion de l'accès à la justice et l'amélioration du système judiciaire, notamment grâce à l'augmentation des effectifs des magistrats, (ii) l'accroissement substantiel des allocations budgétaires au profit du secteur afin de renforcer ses moyens logistiques et de fonctionnement, (iii) la sensibilisation et l'appui aux différents acteurs, la vulgarisation des textes et la formation des membres des bureaux d'aide judiciaire, (iv) le renforcement du Système des mouçlih, et (v) la création d'un tribunal spécifique pour les enfants en conflit avec la loi statuant en matière pénale et l'institution de commissions régionales pour la justice des mineurs ;
- L'intensification de la mise en œuvre du plan d'action de la réforme du système carcéral, notamment à travers (i) la réorganisation de la Direction des affaires pénales et de l'administration pénitentiaire (DAPAP), (ii) l'amélioration des conditions des détenus et la promotion de leur réinsertion sociale, en accordant une attention particulière aux enfants en conflit avec la loi, et (iv) le renforcement des capacités des responsables des établissements pénitentiaires et la réhabilitation et l'équipement de ces établissements ;
- L'amplification des programmes de construction, de réhabilitation et d'équipement de formations judiciaires, notamment les tribunaux départementaux et les palais de justice régionaux, et le démarrage de la construction d'un centre de formation judiciaire

Le renforcement du rôle de la société civile, s'est traduit notamment par (i) la promulgation d'une nouvelle loi relative aux associations, réseaux et fondations et l'adoption de ses textes d'application afin de consolider la liberté d'association et améliorer le cadre juridique et institutionnel de l'action des OSC, (ii) l'élaboration d'une Stratégie nationale de Promotion de la Société civile (SNPSC), la mise en place de Plateformes régionales des OSC et la création d'une Plateforme numérique pour leur enregistrement.

S'agissant de la modernisation des média en vue de favoriser l'accès à une information objective et fiable qui conforte le contrôle citoyen de l'action publique, les principales réalisations en 2021-2022 ont porté notamment sur la mise en œuvre des recommandations du rapport de la commission de réforme de la presse. Dans ce cadre, on note (i) le renforcement de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) et l'extension de son champ d'intervention, (ii) le parachèvement du processus d'élaboration des projets de lois relatifs à la presse, au journalisme professionnel et à l'appui intégré à la presse privée (iii) l'augmentation significative de l'aide publique à la presse privée et l'amélioration de la transparence de sa

répartition, (iv) l'intensification des actions de renforcement des capacités des journalistes, (v) le renforcement de la présence du pays au sein des instances internationales, continentales et régionales de régulation, (vi) la régularisation de la situation du personnel des médias publics, (vii) l'élargissement de la desserte radiophonique et la mise en service d'un centre de formation des stations radio régionales, et (viii) la modernisation des équipements de transmission de la Télévision de Mauritanie, TVM.

Niveau d'atteinte des objectifs du chantier

*****Sur les cinq indicateurs retenus pour mesurer le niveau d'atteinte des objectifs du chantier les valeurs cibles en 2025 devraient être aisément atteintes pour deux. Des efforts soutenus devront être fournis sur la période 2023-2025 pour atteindre les valeurs cibles des trois autres indicateurs.

Financement du chantier

En termes de programmation initiale dans le cadre du PA2 SCAPP 2021-2025, l'enveloppe totale allouée au chantier est de 2.743,30 M MRU dont 70,76% sur ressources propres de l'Etat mauritanien. Pour les deux années 2021 et 2022 les ressources programmées ont été de 729,96 M MRU, soit 4,98% du total des investissements programmés pour le levier 3 alors que les ressources exécutées ont été de 887,88 millions MRU, soit 11,98% du total des investissements exécutés au titre du levier. Ce fort taux d'exécution, 121,63%, s'explique par le surcroît de financement extérieur non initialement programmé.

Perspectives du chantier

Pour les années 2023-2024, les perspectives du chantier «Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique » consistent en l'intensification des activités visant :

- L'affermissement de l'Etat de droit, l'augmentation des ressources allouées au financement des projets socio-économiques destinés à renforcer la cohésion sociale et le renforcement de l'interaction avec les mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'homme et de la présence de la Mauritanie dans les instances internationales ;
- L'amélioration de la justice par la poursuite de l'actualisation et la modernisation de la législation et des méthodes et outils de travail, l'intensification des actions de renforcement des capacités des différents acteurs du secteur, l'amélioration de l'accès à la justice et du système judiciaire, l'accélération de la mise en œuvre du plan d'action de la réforme du système carcéral et des programmes de construction et de réhabilitation de tribunaux ; et
- l'amélioration du contrôle citoyen de l'action publique, notamment à travers la mise en œuvre de la SNPSC, l'appui aux Plateformes régionales des OSC et le parachèvement de la mise en œuvre des recommandations du Rapport de la Commission de réforme de la presse ainsi qu'à travers le renforcement des capacités des professionnels de la presse et de l'audiovisuel publics et privés, la poursuite de l'élargissement de la desserte radiophonique et de la modernisation des infrastructures de télédiffusion, et la mise en place d'une maison de la presse.

Conclusions et recommandations

Afin d'assurer une mise en œuvre plus diligente sur la période restante du PA2 SCAPP 2021-2025, il est nécessaire :

- de renforcer sensiblement les capacités de conception, de programmation, de mise en œuvre et de suivi des politiques sectorielles qui concourent à l'atteinte des objectifs du chantier ;
- d'améliorer la qualité de la coordination entre les différentes administrations et institutions ;
- de raccourcir les délais des processus de passation de marchés publics ;
- d'augmenter les dotations budgétaires destinées aux réformes de gouvernance et réduire les délais de leur mobilisation effective.

I. INTRODUCTION

Le présent document constitue la première version de la Note annuelle sectorielle sur la mise en œuvre (NASMO) du Second plan d'action de la Stratégie de Croissance accélérée et de Prospérité partagée (PA2 SCAPP 2021-2025), au titre du chantier 8 « Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique » pour les années 2021-2022.

L'élaboration de cette NASMO, et de celles des huit autres chantiers des trois leviers de la SCAPP, constitue une étape clé du processus de préparation du premier Rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) du PA2 SCAPP 2021-2025, lequel rapport portera sur les deux années 2021 et 2022. Ce processus comporte la validation des NASMO par les différents Comités de développement sectoriel (CDS) et leur synthétisation en un document global qui est le RAMO. Cette NASMO, comme toutes les autres, tient naturellement compte des mesures définies dans le cadre du programme électoral du Président de la République, « Taahoudaty », lesquelles mesures ont été intégrées sous forme de réformes, programmes, projets ou autres actions significatives dans le PA2 SCAPP 2021-2025.

Le chantier 8 s'inscrit dans le cadre du levier stratégique 3 « Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions » qui vise i) la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie, ii) la cohésion sociale et l'équité, la sécurité, et le respect des droits humains, et (iii) l'efficacité de la gestion économique et financière et la capture du dividende démographique.

Pour l'atteinte des objectifs du levier, il a été défini un ensemble d'interventions regroupées en trois secteurs ou domaines d'actions ou chantiers : (i) Gouvernance politique, sécurité et décentralisation, (ii) Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique, et (iii) Gouvernance économique, financière et administrative et capture du dividende démographique.

Le chantier 8 « Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique » poursuit un objectif principal et trois objectifs spécifiques. L'objectif principal porte sur la consolidation de l'Etat de droit, la promotion des droits humains, le renforcement de la justice et l'amélioration du contrôle citoyen de l'action publique alors que les objectifs spécifiques sont :

- une législation nationale pensée dans le respect des Droits de l'Homme et conforme aux engagements internationaux ;
 - Une justice conforme au principe d'Etat de Droit et dotée des ressources nécessaires à l'exercice de ses fonctions ; et
- Une société civile intégrée aux processus décisionnels du pays et y contribuant de manière proactive.

Pour chacun des objectifs spécifiques, plusieurs des orientations stratégiques et sur leur base le chantier a été architecturé autour de trois interventions majeures : (i) Consécration des Droits humains, (ii) Renforcement de la Justice, et (iii) Contrôle citoyen de l'action publique et développement des Organisations de la société civile (OSC) et des médias.

Conformément au plan standardisé des NASMO, la présente note est structurée autour d'un résumé exécutif, une introduction et cinq parties. La première partie rappelle les principales réalisations du chantier 8 en 2021-2022 alors que la deuxième apprécie le niveau d'atteinte des objectifs du chantier et que la troisième traite de son financement. La quatrième partie présente brièvement les perspectives du chantier sur les années restantes du PA2 SCAPP 2021-2025 tandis que la cinquième partie tire quelques enseignements de la mise en œuvre en 2021-2022 des interventions programmées au titre du chantier et en infère des recommandations pour améliorer cette mise en œuvre sur la période restante du plan d'action actuel et pour le troisième plan d'action qui portera sur la période 2026-2030.

II. PRINCIPALES REALISATIONS AU NIVEAU DU CHANTIER EN 2021-2022

II.1 INTERVENTION : CONSECRATION DES DROITS HUMAINS

II.1.1 Objectif de l'intervention

La Mauritanie a déjà accompli d'importants progrès en matière de consécration des droits humains à travers la ratification des conventions et pactes internationaux relatifs à la protection de ces droits et la mise en place de plusieurs institutions chargées du pilotage et de la mise en œuvre des réformes et politiques gouvernementales en matière des droits de l'homme.

Dans le cadre du PA2 SCAPP 2021-2025, les enjeux relatifs aux droits humains tiennent à l'amélioration, à la promotion et la protection des droits des catégories sociales les plus vulnérables, à la garantie de la population à ses droits humains de base sans discrimination et à l'élimination des situations de torture ou de traitements inhumains dans les lieux de détention.

L'objectif stratégique est de garantir à tous les citoyens le plein exercice de leurs droits humains, grâce à l'émergence d'une société multiculturelle solidaire dans un Etat qui respecte les principes et normes internationales en matière de séparation des pouvoirs, de respect des libertés publiques et qui donne force à la loi. Pour ce faire, l'action de l'Etat à l'horizon 2025 sera guidée par les principes (i) d'ancrage de la culture des droits de l'homme, (ii) de renforcement de la résilience des populations vulnérables, et (iii) de consolidation de la citoyenneté et de la bonne gouvernance.

II.1.2 Principales réalisations en 2021-2022

En 2021-2022, le pays a réalisé d'importantes avancées en matière de protection et de promotion des droits de l'homme qui ont consisté notamment en :

- L'élaboration du Plan d'action national de mise en œuvre des recommandations du 3^{ème} cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU) réalisé, en janvier 2021, par le Conseil des Droits de l'Homme (CDH) et lors duquel la Mauritanie a vu ses engagements internationaux en matière de droits de l'homme admis à 76% ;
- L'élaboration d'une Stratégie nationale de promotion et de protection des droits humains (SNPPDH) qui constitue une référence essentielle de la politique générale du Gouvernement en termes d'accomplissement des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels, et du Plan d'actions national de mise en œuvre de cette Stratégie.
- La poursuite et l'intensification de la mise en œuvre du plan d'action national de lutte contre la traite des personnes (PNLCTP), à travers l'organisation de 19 ateliers de formation et le financement de 6 campagnes de sensibilisation sur les lois incriminant l'esclavage et la traite des personnes au profit des agents publics concernés par cette question et les acteurs de la société civile. Une table ronde avec les partenaires et les acteurs concernés a été organisée sur les modalités d'application de la loi portant incrimination de l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes. Elle a permis de faire d'importantes recommandations pour appliquer la loi dans toute sa rigueur et lutter

- efficacement contre les nouvelles formes d'esclavage. Ces recommandations, adoptées par une circulaire destinée aux agents judiciaires et aux forces de l'ordre, feront l'objet d'un suivi rapproché ;
- L'organisation d'une campagne nationale de sensibilisation sur les lois incriminant la traite des personnes, l'esclavage, la discrimination et la torture qui a touché près de 500.000 personnes ;
 - L'installation de l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic des Migrants (INLCTPTM) et l'organisation plusieurs ateliers de sensibilisation et de formation ;
 - L'organisation d'un recensement des migrants afin de mieux garantir la protection de leurs droits humains ;
 - L'élaboration de la Stratégie Nationale de la Résilience et de l'Action Humanitaire (SNRAH) et sa validation technique lors d'un atelier regroupant les différents acteurs concernés ;
 - Le renforcement de la cohésion sociale par le financement de 118 projets socio-économiques pour l'amélioration des conditions de vie des populations dans 4 wilayas, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme national des Pôles de développement intégrés (PNPDI). De même, un Prix national des droits de l'homme et de la cohésion sociale a été institué pour exprimer la reconnaissance par les hautes autorités du pays des efforts des défenseurs des droits de l'homme et de ceux qui participent au renforcement de l'unité nationale ;
 - L'intensification de l'interaction avec les mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'homme et le renforcement de la présence de la Mauritanie dans les instances internationales. Dans ce cadre, le Gouvernement a élaboré et soumis aux organes des traités tous les rapports demandés pour attester du respect des engagements internationaux en matière des droits de l'homme et a présenté les rapports périodiques de la Mauritanie devant la Commission des Droits de l'Homme Arabe (CDHA) et la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP). De même, Nouakchott a abrité la dix-neuvième Assemblée générale du Réseau arabe des institutions nationales des droits de l'homme (RAINDH) et une Conférence sous-régionale des organisations de défense des droits de l'homme du G5-Sahel, sur la lutte contre l'esclavage.

Ces importantes réalisations ont été obtenues grâce aux efforts des différents acteurs institutionnels concernés, notamment le Ministère de la justice (MJ), le Commissariat aux droits de l'homme, à l'action humanitaire et aux relations avec la société civile (CDHAHRSC) et la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH).

Il convient de noter que la CNDH, malgré diverses contraintes, a su en 2021-2022 assumer avec une réelle efficacité la plénitude de son rôle d'institution constitutionnelle chargée d'un mandat de conseil, d'observation, d'alerte, de médiation et d'évaluation en matière de respect des droits humains. Son action, combinée à celles des autres institutions publiques, a permis de rétablir, la vérité sur la situation des droits humains en Mauritanie et de contrecarrer ainsi les campagnes diffamatoires visant à ternir l'image du pays que mènent certaines personnes et organisations malintentionnées. Au-delà de la nette amélioration de l'image du pays sur la scène

internationale, cette action a permis de développer une réelle diplomatie des droits de l'homme basée sur les principes d'objectivité, de transparence et de proximité.

Les mesures qui étaient prévues dans le cadre du Programme du vivre ensemble « TAAYOUCH », relevant du CDHAHRSC, envisageai de mettre en œuvre en 2022, visant le renforcement et la consolidation de l'unité nationale et de la coexistence pacifique et dont le démarrage était prévu en 2022 ont, finalement, été intégrées, pour la plupart, dans les différents volets du Programme d'équité, de citoyenneté et de cohésion sociale « INSAV » adopté en mars 2022. Ce programme, élaboré pour opérationnaliser les discours du Président de la République à l'occasion du 61^{ème} anniversaire de l'indépendance nationale et de la 10^{ème} édition du Festival des Cités du patrimoine organisée à Ouadane en décembre 2021, place l'équité dans les opportunités de la mobilité sociale, l'égalité des chances et le mérite au cœur de l'action gouvernementale. Il constitue également un programme d'action pour éliminer toutes les formes de discrimination sociale et culturelle et pour changer les mécanismes intellectuels qui fondent l'ordre social dépassé. La mise en œuvre du Programme INSAV fait l'objet d'un suivi attentif, grâce à une plateforme numérique dédiée.

II.2 INTERVENTION : RENFORCEMENT DE LA JUSTICE

II.2.1 Objectif de l'intervention

La Mauritanie s'est dotée, en octobre 2019, d'une Stratégie nationale d'accès à la justice (SNAJ) couvrant la période 2020-2025 qui s'aligne sur les Objectifs de développement (ODD) pertinents du Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté lors du Sommet des Nations Unies pour le développement durable, le 25 septembre 2015. La SNAJ 2020-2025 tire les leçons de la mise en œuvre de la SNAJ 2015-2020 et tient compte du diagnostic établi dans le document de Politique sectorielle de la justice 2019-2029 élaboré en octobre 2018 et des orientations stratégiques, axes de réformes et mesures qui y sont définis.

La SNAJ 2020-2025 est structurée autour de quatre axes qui se soutiennent mutuellement pour converger vers l'objectif stratégique d'instauration d'un Etat de droit qui respecte les principes et normes internationales en matière de séparation des pouvoirs, de respect des libertés publiques et qui garantit à tous les citoyens le plein exercice de leurs droits humains, l'accès à une justice de qualité et la pleine participation dans les affaires publiques, y compris par le biais du contrôle de l'action publique. Ces axes sont : (i) l'accès à l'assistance juridique, (ii) l'accès à l'aide judiciaire, (iii) le renforcement et l'extension du maillage des services, et (iv) l'organisation et la gestion du système d'accès à la justice. Au titre de chacun de ces axes, des mesures stratégiques sont définies.

Le PA2 SCAPP 2021-2025 souligne que l'enjeu principal, dans le domaine de la justice, consiste « en la nécessité de se doter d'un système judiciaire muni des infrastructures, des ressources humaines et des capacités nécessaires à son fonctionnement ». En conséquence, il fixe à l'action de l'Etat dans le domaine l'objectif spécifique « d'une justice conforme à l'Etat de droit et dotée des moyens nécessaires à l'exercice de ses fonctions » et lui définit cinq axes qui rationalisent ceux de la SNAJ 2020-2025. Ces axes sont : (i) la législation et la modernisation du cadre législatif, (ii) la formation des acteurs de la justice, (iii) l'accès à la

justice et l'amélioration du système judiciaire, (iv) l'administration pénitentiaire et les prisons, et (v) les bâtiments et infrastructures. Pour chacun de ces axes des orientations stratégiques sont définies et de réformes et actions identifiées et programmées dans le cadre de projets d'investissement en cours de mise en œuvre ou en préparation.

II.2.2 Principales réalisations en 2021-2022

Pour chacun des axes de réforme de la justice définis par le PA2 SCAPP 2021-2025, des progrès sensibles ont été enregistrés en 2021-2022 et le processus de préparation des Etats généraux de la justice a été achevé. Ces états généraux, qui ont été organisés début janvier 2023, visaient à permettre à l'ensemble des acteurs du secteur de débattre des problèmes auxquels il est confronté et de proposer les solutions appropriées pour les résoudre.

En matière de législation et de modernisation du cadre législatif, les principales réalisations ont consisté notamment en :

- L'actualisation de la législation matérielle et procédurale relative à la protection des droits de l'homme et à la lutte contre la criminalité ainsi que l'approbation et, pour certaines, la promulgation des lois sur les sûretés mobilières conventionnelles, sur le statut des notaires et la profession des huissiers ;
- La conduite d'une importante étude diagnostique des lois prioritaires en vue de leur actualisation et mise à jour ;
- La quasi-finalisation du processus d'élaboration du projet de loi portant révision du Code des procédures civiles, commerciales et administratives et de ceux portant statut des experts judiciaires et du personnel pénitentiaire et de la révision du projet de loi relatif à la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles ;
- La mise en place d'une plate-forme numérique des lois et des textes et son interfaçage avec le Journal officiel et l'introduction de l'usage des nouvelles technologies dans l'administration judiciaire ;
- L'organisation d'un atelier pour renforcer les capacités de la Commission de modernisation de la législation.

Dans le domaine de la formation des acteurs de la justice, les principales réalisations ont résidé dans l'intensification des actions de formation et de renforcement des capacités des différents acteurs, notamment à travers :

- Cinq programmes de formation sur la méthodologie du contrôle, le système d'information et l'exploitation des statistiques judiciaires ;
- Deux sessions de formation au profit des magistrats et greffiers des tribunaux civils et administratifs ; et
- Des formations de renforcement des capacités au bénéfice de 200 membres du personnel judiciaire (avocats, greffiers et mouçlih, conciliateurs).

S'agissant de l'accès à la justice et l'amélioration du système judiciaire, les principales réalisations en 2021-2022 ont consisté notamment en :

- L'intégration de 23 juges au corps de la magistrature et le parachèvement de la formation de 23 autres juges ;

- L'augmentation sensible des allocations budgétaires au profit du secteur de la justice, ce qui a permis de renforcer les moyens logistiques et de fonctionnement des services centraux et des formations judiciaires et de doter en véhicules les membres des parquets généraux et les présidents des formations judiciaires ;
- L'élaboration de la seconde édition du recueil des textes juridiques afin de promouvoir la vulgarisation et l'appropriation des lois par les justiciables ;
- La formation de tous les membres des bureaux d'aide judiciaire en vue de l'opérationnalisation du système d'aide judiciaire pour lequel une dotation avait été inscrite dans la loi de finance (LF) 2021 ;
- Le renforcement du Système des mouçlih (conciliateurs), l'extension de sa zone territoriale de compétence et l'augmentation des ressources financières qui lui sont allouées afin de favoriser la résolution des litiges par conciliation ;
- La création d'un tribunal spécifique pour les enfants en conflit avec la loi statuant en matière pénale à Nouakchott et l'institution de commissions régionales pour la justice des mineurs ainsi que la création d'une base de données pour renforcer les capacités de la Direction de la protection pénale de l'enfance et l'organisation d'actions de renforcement des capacités des conseillers sociaux ;
- L'appui aux professions judiciaires, notamment les avocats, en vue de promouvoir l'assistance judiciaire ;
- L'élaboration d'un projet de loi portant révision de l'organisation judiciaire en vue de la création de tribunaux pour les affaires foncières et de nouveaux tribunaux de moughataa pour rapprocher la justice des justiciables ; et
- L'organisation de plusieurs sessions de formation en langues au profit des différentes catégories du personnel judiciaire.

En matière d'administration pénitentiaire et de prisons, les principales réalisations ont porté sur l'intensification de la mise en œuvre du plan d'action de la réforme du système carcéral, notamment à travers :

- La réorganisation de la Direction des affaires pénales et de l'administration pénitentiaire (DAPAP) en vue de mieux assumer ses missions ;
- l'amélioration des conditions de détention, en rehaussant le niveau de vie et des services sanitaires pour les détenus, et la protection de leurs droits fondamentaux ;
- La formation professionnelle, la sensibilisation, l'éducation et le conseil religieux au profit des détenus en vue de favoriser leur réinsertion sociale ;
- L'assistance judiciaire au profit des enfants mineurs en conflit avec la loi à travers la consolidation de la coopération avec les avocats ;
- La réhabilitation du Centre semi-ouvert d'accueil et de réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi de Sebka à Nouakchott et l'appui à son équipement ;
- Le renforcement des capacités des directeurs et gestionnaires des établissements pénitentiaires et l'élaboration d'une base de données numérique pour améliorer la gestion des conditions pénales des détenus ; et
- La réhabilitation et l'équipement, y compris en matériel de surveillance, de plusieurs établissements pénitentiaires.

Relativement aux bâtiments et infrastructures, les réalisations en 2021-2022 se sont traduites, en sus des réhabilitations et équipements de prisons, notamment par :

- La poursuite du programme de construction de 12 tribunaux départementaux et la réhabilitation de 3 autres, de deux palais de justice régionaux et d'une partie des locaux du palais de justice de Nouakchott Ouest ainsi que le démarrage de la construction d'un centre de formation judiciaire ;
- l'équipement de 8 tribunaux départementaux et des tribunaux régional et du travail de Nouadhibou ; et
- La réalisation d'une étude normative pour la construction de deux palais de justice, d'une la cour d'appel et de deux tribunaux départementaux ainsi que la réhabilitation des tribunaux de Nouakchott.

II.3 INTERVENTION : CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE ET DÉVELOPPEMENT DES OSC ET DES MÉDIAS

II.3.1 Objectifs de l'intervention

Les objectifs de consolidation de l'Etat de droit et la démocratie, de renforcement de la cohésion sociale, de l'équité et de la sécurité et de protection et promotion des droits humains tout en améliorant l'efficacité de la gestion économique et financière et assurant la capture optimale du dividende démographique ne peuvent être atteints sans une société civile intégrée aux processus décisionnels du pays et y contribuant de manière proactive. A cet effet, le PA2 SCAPP 2021-2025 définit un ensemble d'orientations stratégiques déclinées en activités afin de favoriser le contrôle citoyen de l'action publique à travers l'appui au développement et à la professionnalisation des OSC en vue de renforcer leur rôle et la modernisation des médias afin de promouvoir l'accès à une information objective et fiable.

II.3.2 Principales réalisations en 2021-2022

En matière de renforcement du rôle de la société civile, les principales réalisations en 2021-2022 ont consisté notamment en :

- La consolidation de la liberté d'association et l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de l'action des OSC à travers la promulgation de la loi n° 2021-004 relative aux associations, réseaux et fondations et l'adoption de ses textes ;
- Elaboration d'une Stratégie nationale de Promotion de la Société civile (SNPSC) ;
- La mise en place de Plateformes régionales des OSC et la création d'une Plateforme numérique pour l'enregistrement de ces organisations "FEDDAM" ;
- L'organisation d'ateliers de vulgarisation de la loi n° 2021-004 et ses textes d'application et d'initiation à l'utilisation de la plateforme numérique FEDDAM au profit des autorités administratives et des OSC dans toutes les wilayas ;
- L'élaboration d'un arrêté conjoint entre le Ministère des Affaires Etrangères de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur (MAECME) et le CDHAHRSC fixant les modalités de conclusion d'un accord de siège entre l'Etat et les organisations non gouvernementales (ONG) étrangères.

Afin de moderniser les médias et favoriser l'accès à une information objective et fiable, les principales réalisations en 2021-2022 ont porté notamment sur la mise en œuvre des recommandations du Rapport de la Commission de réforme de la presse mise en place en juillet 2020. Le mandat de cette commission a été de faire un diagnostic sans complaisance du secteur et d'en déduire des propositions de mesures consensuelles de nature à garantir l'élargissement des libertés et leur usage à bon escient à travers l'assainissement du secteur et l'appui à l'émergence d'entreprises de presse viables. Dans ce cadre, on note :

- La promulgation de la loi n° 022-2022 portant modification de certaines dispositions de la loi n°034-2006 portant création de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA). Par cette révision, la HAPA a vu son champ d'intervention étendu aux médias sociaux et la composition de son Conseil élargie afin de mieux représenter les différents segments du secteur de la presse et de la communication audiovisuelle ainsi que l'opposition politique ;
- La finalisation du processus participatif d'élaboration des projets de lois relatifs respectivement (i) à la presse, (ii) au journalisme professionnel, et (iii) à l'appui intégré à la presse privée ;
- L'augmentation sensible du montant de l'aide publique à la presse privée et la nette amélioration de sa transparence et son équité ;
- L'intensification des actions de renforcement des capacités des journalistes de la presse et de l'audiovisuel publics et privés, notamment à travers de formation, y compris en langues nationales, et le développement de partenariats à cet effet ;
- Le renforcement de la présence du pays au sein des instances internationales, continentales et régionales de régulation dont certaines ont tenu, à Nouakchott, de réunions périodiques de leurs réseaux;
- La régularisation de la situation du personnel des médias publics (Agence mauritanienne d'information, AMI, Télévision de Mauritanie, TVM, Radio Mauritanie, RM, et Télédiffusion de Mauritanie, TDM) ;
- L'élargissement de la desserte radiophonique et la création de deux stations radios départementales et d'une radio thématique dédiée à la sécurité routière ;
- La construction, l'équipement et la mise en service d'un centre de formation des stations radio régionales, la construction d'un siège pour la station radio de Chegatt et la rénovation des sièges de quatre stations radios régionales ;
- L'acquisition d'une station mobile de transmission HD en direct au profit de la TVM et l'acquisition et l'installation d'une nouvelle plateforme de diffusion satellitaire ainsi que l'ouverture d'un bureau régional de la TVM à Aioun.

Bien qu'un terrain de 2.000 m² et une enveloppe financière (13 millions MRU) aient été affectés, en 2021, à la construction d'une maison de la presse, celle-ci n'a toujours pas vu le jour. L'enveloppe s'étant avérée insuffisante, l'option d'achat d'un bâtiment a été envisagée mais n'a pas pu être concrétisée du fait du coût très élevé de l'immobilier dans les quartiers les mieux indiqués pour abriter une maison de la presse. Un comité regroupant des représentants de l'administration et des associations professionnelles de la presse a été institué afin de proposer la solution la mieux adaptée.

III. NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU CHANTIER

Le cadre logique du PA2 SCAPP 2021-2025 identifie cinq (5) indicateurs pour la mesure du degré d'atteinte des différents objectifs des trois interventions du chantier « Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique ».

Tableau 1 : Evolution des indicateurs du Chantier « Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique »

| Nature de l'ODD relatif à l'indicateur | Intitulé de l'indicateur | Valeur / donnée de référence | Année de référence | Source de la valeur de référence | Valeur cible / Objectif | Valeur en fin 2022 |
|--|--|------------------------------|--------------------|----------------------------------|-------------------------|--------------------|
| ODD 16 | 1. Proportion de la population carcérale en instance de jugement | 36% | 2018 | MJ | 5% | 41,8 |
| ODD 16 | 2. Constructions des 15 tribunaux de Moughataa à l'intérieur du pays ; | 0% | ? | MJ | 100% | 17% |
| ODD 16 | 3. Réhabilitation de l'ensemble des tribunaux de wilaya de l'intérieur du pays | 45% de réhabilitations | ? | MJ | 100% | 60% |
| ODD 16 | 4. Taux d'accompagnement et de suivi des politiques publiques par les acteurs de la SC | 20% | ? | CDHAHRSC - | 100% | ? |
| ODD 16 | 5. Nombre de médias | 230 médias | ? | MCJSRP/HAPA- | 460 médias | 237 |

Source : Données fournies par les administrations concernées

Il ressort de ce tableau et de l'état d'avancement des travaux de construction/réhabilitation de tribunaux que les valeurs cibles en 2025 des deux indicateurs relatifs à la construction des tribunaux de moughataa et à la réhabilitation de tribunaux de wilaya devraient être aisément atteintes. Par contre, des efforts soutenus sont à fournir sur la période 2023-2025 afin d'atteindre les valeurs cibles des trois autres indicateurs, notamment le premier relatif à la proportion de la population carcéral en instance de jugement.

IV. FINANCEMENT DU CHANTIER

Global 2021-2025, voir plan d'action

Selon les données fournies par la Direction Générale des Financements, des Investissements Publics et de la Coopération Economique (DGFIPCE) du Ministère des Affaires économiques et du Développement durable (MAEDD), l'enveloppe totale allouée au financement du chantier « Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique » en 2021-2022 a été de 729,96 Millions MRU en programmation et 887,88 Millions MRU en exécution. Ces montants représentent respectivement 4,98% et 11,98% du total des investissements programmés et exécutés pour le levier 3 « Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions ». Les tableaux ci-dessus présentent la répartition de cette enveloppe entre interventions et selon la source de financement.

Tableau 2 : Financement de l'intervention "Consécration des droits humains" selon la source en 2021-2022 (en M MRU)

| Source de financement | Coût total 2021-2025 | 2021 | | 2022 | | Total 2021-2022 | |
|--------------------------|----------------------|---------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|---------------|
| | | Programmat° | Exécut° | Programmat° | Exécut° | Programmat° | Exécut° |
| Financement extérieur | | | | - | - | - | - |
| Financement Etat | 397.48 | 114.62 | 87.14 | 96.30 | 69.44 | 210.92 | 156.58 |
| Financement total | 397.48 | 114.62 | 87.14 | 96.30 | 69.44 | 210.92 | 156.58 |

Source : DGFIPCE/ MAEDD

Ce tableau fait ressortir que l'intervention « Consécration des droits humains » n'a pas bénéficié de financement extérieur et que les ressources programmées sur financement de l'Etat pour les deux années 2021 & 2022 représentent 53,1% de l'enveloppe totale prévue pour l'intervention dans le PA2 SCAPP 2021-2025 alors que leur taux d'exécution a été de 74,35%.

Tableau 3 : Financement de l'intervention "Renforcement de la justice" selon la source en 2021-2022 (en M MRU)

| Source de financement | Coût total 2021-2025 | 2021 | | 2022 | | Total 2021-2022 | |
|--------------------------|----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|---------------|
| | | Programmat° | Exécut° | Programmat° | Exécut° | Programmat° | Exécut° |
| Financement extérieur | 802.20 | 16.80 | 104.30 | 21.00 | 253.25 | 37.80 | 357.55 |
| Financement Etat | 1,530.62 | 175.98 | 118.62 | 300.26 | 251.81 | 476.24 | 370.42 |
| Financement total | 2,332.82 | 192.78 | 222.92 | 321.26 | 505.06 | 514.04 | 727.97 |

Source : DGFIPCE/ MAEDD

Il découle de ce tableau que l'intervention « Renforcement de la justice » a bénéficié, en termes de programmation, de 514,04 M MRU en 2021-2022, soit 22,03% de l'enveloppe totale programmée pour 2021-2025, dont 92,65% sur financement de l'Etat mauritanien et 7,35% sur ressources extérieures. En termes d'exécution, le taux global a été de 141,62% du fait d'une

nette augmentation de la contribution des partenaires techniques et financiers (PTF) du pays (845,90% de plus que la programmation initiale dans le PA2 SCAPP 2021-2025) alors que le taux d'exécution des financements de l'Etat a été de 77,78%.

Tableau 4 : Financement de l'intervention "Contrôle citoyen de l'action publique et développement des OSC et des médias" selon la source en 2021-2022 (en M MRU)

| Source de financement | Coût total | 2021 | | 2022 | | Total 2021-2022 | |
|-----------------------|------------|-----------------|-------------|-----------------|---------|-----------------|---------|
| | 2021-2025 | Programm at° | Exécut ° | Programm at° | Exécut° | Program mat° | Exécut° |
| Financement extérieur | | | | - | - | - | - |
| Financement Etat | 13.00 | - | - | 5.00 | 3.33 | 5.00 | 3.33 |
| Financement total | 13.00 | - | - | 5.00 | 3.33 | 5.00 | 3.33 |

Source : DGFIPCE/ MAEDD

Ce tableau montre que l'enveloppe globale initialement destinée à l'intervention « Contrôle citoyen de l'action publique et développement des OSC et des médias » n'a été, en terme de programmation dans le PA2 SCAPP 2021-2025, que de 13 M UM sur ressources de l'Etat pour financer la construction d'une maison de la presse. En 2022, l'intervention a bénéficié d'une programmation de 5 M MRU dont 3.3 M MRU, soit 66,66%, ont été exécutés.

Le tableau ci-dessous récapitule le financement du chantier en 2021-2022 selon les sources.

Tableau 5 : Répartition du financement du chantier « Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique » selon la source en 2021-2022 (en M MRU)

| Source de financement | Coût total | 2021 | | 2022 | | Total 2021-2022 | |
|-----------------------------|------------|-----------------|---------|-----------------|---------|-----------------|---------|
| | 2021-2025 | Programm at° | Exécut° | Program mat° | Exécut° | Program mat° | Exécut° |
| Total Financement extérieur | 802.20 | 16.80 | 104.30 | 21.00 | 253.25 | 37.80 | 357.55 |
| Total Financement Etat | 1,941.10 | 290.60 | 205.76 | 401.56 | 324.57 | 692.16 | 530.33 |
| Financement total | 2,743.30 | 307.40 | 310.06 | 422.56 | 577.82 | 729.96 | 887.88 |

Source : DGFIPCE/ MAEDD

Ainsi, l'intervention a bénéficié, en termes de programmation initiale dans le cadre du PA2 SCAPP 2021-2025 d'une enveloppe totale 2.743,30 M MRU dont 70,76% sur ressources propres de l'Etat mauritanien. Pour les deux années 2021 et 2022 les ressources programmées ont été de 729,96 M MRU et leur taux d'exécution a été de 121,63% du fait du surcroît de financement extérieur non initialement programmé.

V. PERSPECTIVES DU CHANTIER

Pour les années 2023-2024, les perspectives du chantier consistent en l'intensification des activités visant la consolidation de l'Etat de droit, la promotion et la protection des droits humains, le renforcement de la justice et l'amélioration du contrôle citoyen de l'action publique.

A cet effet, le Programme d'investissement public (PIP) 2023-2025 prévoit une enveloppe globale de 2.667,02 Millions MRU dont 2.639,02 M, soit 98,95% déjà acquis (71,05% sur ressources propres de l'Etat et 28,95% sur ressources extérieures), et 28 M MRU (1,05%) à rechercher. Le tableau ci-dessous présente la répartition de cette enveloppe globale entre les trois interventions du chantier.

Tableau 6 : Répartition de l'investissement public du chantier « Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique » entre les interventions selon la source de financement et l'état de mobilisation (en M MRU)

| Chantiers/Financement | Financement acquis | | | Financement à rechercher | Total |
|--|---------------------------|------------|----------------|---------------------------------|----------------|
| | Etat | PTF | Total | | |
| Consécration des droits humains | 369.68 | | 369.68 | | 369.68 |
| Renforcement de la Justice | 1,492.34 | 764.00 | 2,256.34 | 28 | 2,284.34 |
| Contrôle citoyen de l'action publique et développement des OSC et des média | 13 | | 13.00 | | 13.00 |
| Total | 1875.02 | 764 | 2639.02 | 28 | 2667.02 |

Source : DGFIPCE/ MAEDD

Les paragraphes qui suivent présentent les principales actions de développement qui sont prévues au cours des années 2023-2024, selon chacune des trois interventions du chantier.

V.1 CONSECRATION DE L'ÉTAT DE DROIT

En matière de consécration de l'Etat de droit, les actions programmées en 2023-2024 porteront notamment sur :

- La poursuite de la mise en œuvre des recommandations du 3^{ème} cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU) afin d'assurer le respect de la totalité des engagements internationaux du pays en matière de droits de l'homme ;
- La mise en œuvre du Plan d'actions national d'opérationnalisation de la SNPPDH ;
- L'intensification de la mise en œuvre du PANLCTP et du suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Table ronde sur les modalités d'application de la loi portant incrimination de l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes ;

- L'opérationnalisation de l'INLCTPTM et la poursuite et l'accentuation des efforts de sensibilisation et de formation sur les différentes questions liées à la lutte contre la traite des personnes et au trafic des migrants ;
- L'adoption formelle de la SNRAH et sa mise en œuvre ;
- L'augmentation des ressources allouées au financement des projets socio-économiques qui renforcent la cohésion sociale mis en œuvre par les différentes institutions publiques, notamment le Commissariat à la sécurité alimentaire, CSA, le CDHAHRSC, le Ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille, MASEF, la Délégation générale à la Solidarité nationale et à la Lutte contre l'Exclusion, TAAZOUR, et certains grands programmes et projets sectoriels (dans l'agriculture et l'élevage en particulier) et multisectoriels ; et
- L'intensification de l'interaction avec les mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'homme et le renforcement de la présence de la Mauritanie dans les instances internationales.

V.2 RENFORCEMENT DE LA JUSTICE

En vue du renforcement de la justice, les investissements prévus en 2023-2024 devront permettre notamment de :

- La tenue des Etats généraux de la justice début janvier 2023 et la mise en œuvre des recommandations qui en seront issues pour résoudre les différents problèmes auxquels le secteur est confronté ;
- La poursuite de l'actualisation et de la modernisation de la législation, notamment dans les lois prioritaires identifiées à l'issue de l'étude diagnostique des lois prioritaires en vue de leur actualisation et mise à jour réalisée en 2022. Dans ce cadre, il s'agira notamment d'adopter le projet de loi portant révision du Code des procédures civiles, commerciales et administratives et ceux portant statut des experts judiciaires et du personnel pénitentiaire et de réviser la loi relative à la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles. Il s'agira également d'adopter le projet de loi portant révision de l'organisation judiciaire afin de créer des tribunaux pour les affaires foncières et de nouveaux tribunaux de moughataa et rapprocher ainsi davantage la justice des justiciables. Parallèlement, les actions de renforcement des capacités de la Commission de modernisation de la légalisation seront poursuivies et intensifiées ;
- Le renforcement de l'usage des nouvelles technologies dans l'administration judiciaire et l'opérationnalisation de la plate-forme numérique des lois et des textes et de son interfaçage avec le Journal officiel ;
- L'intensification des actions de formation et de renforcement des capacités des différents acteurs du secteur de la justice et des actions de vulgarisation des textes juridiques auprès des justiciables ;
- L'amélioration de l'accès à la justice et du système judiciaire, à travers le recrutement de juges et le renforcement des moyens logistiques et de fonctionnement des services centraux et des formations judiciaires ;

- L'opérationnalisation du système d'aide judiciaire, le renforcement du Système des mouçlih (conciliateurs) et l'appui aux professions judiciaires afin de promouvoir l'assistance judiciaire, en particulier au bénéfice des mineurs en conflit avec la loi ;
- Le renforcement des moyens humains et logistiques du tribunal spécifique pour les enfants en conflit avec la loi statuant en matière pénale à Nouakchott et des commissions régionales pour la justice des mineurs ;
- L'intensification de la mise en œuvre du plan d'action de la réforme du système carcéral, notamment à travers (i) l'amélioration des conditions de détention, (ii) la formation professionnelle, la sensibilisation, l'éducation et le conseil religieux aux détenus afin de favoriser leur réinsertion sociale à l'expiration de leurs peines, (iii) le renforcement des capacités des directeurs et gestionnaires des établissements pénitentiaires, et (iv) la réhabilitation et l'équipement des établissements pénitentiaires ; et
- la poursuite des programmes de construction et de réhabilitation de tribunaux départementaux, de cours d'appel et palais de justice régionaux et le parachèvement de la construction du centre de formation judiciaire.

Plusieurs de ces activités seront réalisés dans le cadre de deux importants projets :

- le Programme d'Appui à la Réforme de la Justice (PARJ), financé par l'Union européenne à hauteur de 12,6 M Euros et couvrant la période 2020-2023 ;
- le Projet d'Appui au secteur de la justice en Mauritanie (PASJM), financé par l'Agence française de Développement (AFD) pour un montant de 6,5 M Euros ayant démarré en décembre 2022 et couvrant une période de pour une durée de quatre ans.

V.3 CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE ET DEVELOPPEMENT DES OSC ET DES MEDIA

Le renforcement du contrôle citoyen de l'action publique et le développement des OSC et des média seront recherchés en 2023-2024 à travers un ensemble de réformes et de mesures d'appui portant notamment sur :

- La mise en œuvre de la SNPSC ;
- L'appui aux Plateformes régionales des OSC et à la Plateforme numérique FEDDAM ;
- La poursuite de la vulgarisation de la loi n° 2021-004 et de ses textes d'application et de l'initiation à l'utilisation de la plateforme numérique FEDDAM au profit des autorités administratives et des OSC dans toutes les wilayas ;
- Le renforcement de la concertation avec les ONG étrangères et l'appui à la mise en place de partenariats durables entre elles et les ONG nationales de développement ;
- Le parachèvement de la mise en œuvre des mesures des recommandations du Rapport de la Commission de réforme de la presse relative aux cadre juridique du secteur, notamment à travers l'adoption des projets de lois relatifs respectivement (i) à la presse, (ii) au journalisme professionnel, et (iii) à l'appui intégré à la presse privée ;
- La poursuite et l'intensification de l'appui financier public à la presse privée et le renforcement de sa transparence et de son équité ;
- L'intensification des actions de renforcement des capacités des professionnels de la presse et de l'audiovisuel publics et privés ;

- Le renforcement de la présence du pays au sein des instances internationales, continentales et régionales de régulation ;
- La poursuite de l'élargissement de la desserte radiophonique et de la création de stations radios départementales et de radios thématiques ;
- La poursuite de la modernisation des installations techniques et équipements de la TVM ;
- L'adoption et la mise en œuvre des mesures appropriées pour la mise en place d'une maison de la presse.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

VI.1 ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISE EN ŒUVRE SECTORIELLE DE LA SCAPP EN 2021-2022

Le rythme de mise en œuvre en 2021-2022 des différentes réformes et mesures prévues dans le PA2 SCAPP 2021-2025 au titre du chantier 8 a été ralenti par un ensemble de facteurs, dont certains quasi-structurels qui handicapent l'exécution des politiques publiques. Au titre des facteurs quasi structurels, on peut citer notamment :

- Les lacunes de l'administration publique en matière de capacités de conception, de programmation, de mise en œuvre et de suivi des politiques sectorielles ;
- La qualité insuffisante de la coordination entre les administrations qui entraîne un ralentissement des processus de prise de décision et de mise en œuvre et suivi des activités, particulièrement quand il s'agit de réformes liées à la gouvernance et impliquant plusieurs acteurs institutionnels comme celles programmées dans le cadre du chantier « Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique ». L'impression aujourd'hui est qu'il y a compétition et non complémentarité et recherche de synergies entre ces institutions, notamment entre les départements ministériels et les autorités indépendantes ;
- La lenteur des processus de passation de marchés publics, qu'ils soient financés sur ressources propres de l'Etat ou sur ressources extérieures ;
- Les délais, parfois longs, de mobilisation effective des dotations budgétaires destinées à l'investissement et, parfois, l'insuffisance de ces dotations au regard des réformes ou mesures au financement desquelles elles sont destinées.

A ces facteurs, quasi-structurels, se sont ajoutées, durant les premiers mois de 2021, les mesures prises pour endiguer la propagation de la pandémie COVID-19 et qui ont entraîné une baisse du rythme d'activité des différentes administrations.

Malgré ces facteurs, on peut considérer que globalement, la mise en œuvre en 2021-2022 des différentes réformes et mesures prévues dans le PA2 SCAPP 2021-2025 au titre du chantier 8 a permis d'importantes avancées sur la voie de l'atteinte des objectifs en matière de consécration des droits humains et de renforcement de la justice ainsi qu'en matière de contrôle citoyen de l'action publique et de développement des OSC et des médias.

VI.2 RECOMMANDATIONS

Les recommandations découlent des facteurs, quasi-structurels, qui handicapent la conception, la programmation, la mise en œuvre et le suivi des politiques sectorielles de manière générale et les réformes de gouvernance de manière plus spécifiques. Il s'agira notamment de :

- Renforcer les capacités de conception, de programmation, de mise en œuvre et de suivi des politiques sectorielles des différents départements ministériels et institutions

chargés de la conduite des politiques publiques en matière de promotion et de protection des droits humains, de réforme de la justice et de renforcement du contrôle citoyen de l'action public par l'appui au développement des OSC et des média. Ce renforcement des capacités devra se faire notamment à travers (i) le recrutement de personnel spécialisé et l'intensification des actions de formation, (ii) l'amélioration des conditions de travail, y compris le relèvement des niveaux de rémunération et la modernisation des équipements et outils de travail ;

- Le renforcement de la qualité de la coordination entre les différentes administrations et institutions, dans une logique de complémentarité et de création des synergies nécessaires pour l'accélération du rythme de mise en œuvre des réformes ;
- Le raccourcissement des délais des processus de passation de marchés publics, tout en veillant à ce qu'ils permettent d'assurer la transparence et leur objectivité. Dans ce cadre, la DGFIPCE pourrait convenir, en concertation avec les différents départements sectoriels, des mesures qui susceptibles d'entraîner une déduction des délais d'obtention des Non objectons auprès des PTF ;
- L'augmentation des dotations budgétaires destinées aux réformes de gouvernance et la réduction des délais de mobilisation effective des crédits.

VII. ANNEXES

VII.1 LISTE DES MEMBRES DU CDS

| Ministères et institutions | Nom du point focal | Contact/ Mobile, whatsapp | adresse électronique |
|-------------------------------|----------------------|---------------------------|--|
| MJ | Dr Wagué Idrissa | 22424006 | idriswagueh@yahoo.fr |
| CDHAHRSC | Ba Hamadi | 32792927 | hamadyb@yahoo.fr |
| MCJSRP | Moctar Mohamed Fadel | 44480469 | deddah@hotmail.com |
| HAPA | SY Mamoudou | 46412876 | symamoudou@yahoo.fr |
| Autorité régulation Publicité | | | |
| CNDH | Hbib Ely | 22031204 | elyhbib68@gmail.com |
| OSC | Baba Cheikh | 22878619 | adresrim@gmail.com |
| OSC | | | |
| Seceteur Privé | | | |
| Seteur Privé | | | |
| PNUD | | | |
| OIM | | | |
| CNUDH | | | |
| Autre | | | |

VII.2 LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

1. Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée, SCAPP, 2016-2030, Volumes 1 et 2 ;
2. Rapport de Mise en œuvre du Plan d'Actions de la SCAPP pour l'année 2018 ; RAMO 2018
3. Programme Elargi du Président de la République (ProPEP) ;
4. Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2021 – 2022, Janvier 2022 ;
5. Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 – 2023, Janvier 2023 ;
6. Second Plan d'actions 2021-2025 de la SCAPP Rapport Provisoire Volume I, Mars 2022 ;
7. Second Plan d'actions 2021 -2025 de la SCAPP Rapport Provisoire Volume II, Mars 2022 ;
8. Bilan Consolidé pour la période Août 2022 – Mars 2023 du Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement ;
9. Programme TAAHOUDATY de SEM le Président de la République, Bilan de mise en œuvre pour la période août 2019-juillet 2022, établi par le Premier ministre ; août 2022 ;
10. Loi des finances 2022 ;
11. Loi des finances 2023 ;
12. Budget Consolidé d'Investissement 2023 ;
13. PIP perspectives, 2023-2025

VII.3 LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

M. Wagué Idrissa, Conseiller technique, MJ ;

M. Abou Mody Diallo, Coordonnateur, Projet d'Appui au Secteur de la Justice, MJ ;

M. Moctar Mohamed Fadel, Directeur des Etudes, de la programmation et de la Planification, MCJSRP ;

Me Ahmed Salem Bouhoubeyni, Président, CNDH ;

M. Mohamed Brahim, Secrétaire Général, CNDH ;

M. Hbib Ely, Conseiller, CNDH ;

Dr Houssein Meddou, Président, HAPA ;

M. Sy Mamoudou, Membre du Conseil de la HAPA ;

M. Baba Cheikh, Coordonnateur représentants des OSC dans les CDS ;